

PLAN REGIONAL TEXTILE-HABILLEMENT

Le plan régional textile-habillement traduit la volonté commune des partenaires sociaux, de l'Etat, et du Conseil Régional de mobiliser conjointement leurs moyens pour trouver les voies d'avenir d'un secteur d'activité qui, avec 36 000 salariés, représente la seconde force industrielle de la région Nord Pas-de-Calais, et qui structure l'emploi de façon prépondérante dans plusieurs de nos territoires, au premier rang d'entre eux le Versant Nord Est de la Métropole Lilloise, le Cambrésis et le Calaisis.

Alors que la filière textile est aujourd'hui largement éclatée, et doit à nouveau trouver sa place dans une économie mondialisée et affronter la concurrence des pays à bas salaires, il convient à la fois d'inscrire son évolution dans des relations stables avec les **activités traditionnelles**, la distribution, et les pôles d'**activités spécialisées (textiles techniques, dentelle, broderie...)**, et de développer l'innovation pour construire des **domaines de compétences nouveaux**, par exemple le non-tissé.

Répondre à ces enjeux impose un effort important :

- Pour le **développement des compétences des salariés**, en adéquation avec les changements qui seront engagés, qu'ils concernent les produits, les technologies, ou les modes organisationnels.
- Pour favoriser une **organisation de la filière** en réseaux spécialisés, permettant d'améliorer la qualité des services rendus aux donneurs d'ordres, et d'élargir les marchés.
- Pour développer les productions à plus forte valeur ajoutée et susciter l'innovation. La " région textile " doit mieux s'appuyer sur son **potentiel de formation et de recherche**. Celui-ci doit être conforté dans sa mission d'appui au redéploiement du textile-habillement.

Construit dans un dialogue permanent avec les partenaires sociaux, l'UIT Nord et l'URIC pour les organisations professionnelles, la CGT, la CFDT, FO, la CGC et la CFTC pour les syndicats de salariés, ce plan est particulièrement mobilisateur. Il doit impliquer **250 à 300 entreprises** au travers de différentes actions et permettre la formation et le développement des qualifications de **plus de 9 000 salariés en trois ans**.

Ce programme se compose de **dix sept** mesures indépendantes, organisées en trois axes :

1. Accompagner les entreprises dans la maîtrise de l'information, l'élaboration de leur plan stratégique, la gestion prévisionnelle de l'emploi et la formation des salariés.
2. Renforcer l'organisation de la filière, par la mise en réseau des entreprises, de leur environnement et la proposition d'activités à plus forte valeur ajoutée.
3. Développer l'innovation et la recherche.

Les entreprises concernées pourront bénéficier d'une ou plusieurs de ces mesures, selon leur situation et leurs projets de développement.

Un comité de pilotage, réunissant l'Etat, la Région, les organisations patronales et les syndicats de salariés, sera chargé de construire la mise en œuvre du programme et son suivi.

Les partenaires sociaux seront également associés au pilotage des dispositifs de reclassement des salariés touchés par les plans sociaux.

Au sein des entreprises, les instances représentatives du personnel seront consultées sur les opérations relevant de ce programme, notamment à l'élaboration des projets stratégiques, et associées au montage et au suivi des plans de formation qui s'en suivront.

Axe 1 :

Construire des démarches stratégiques, maîtriser l'information, développer la gestion prévisionnelle de l'emploi et la formation des salariés.

- 1.1. Créer un observatoire permanent du textile et de l'habillement.
- 1.2. Mettre en place un dispositif d'intelligence économique coopératif.
- 1.3. Développer l'utilisation des technologies de l'information.
- 1.4. Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur stratégie.
- 1.5. Former les salariés, aider au reclassement des salariés touchés par un plan social.
- 1.6. Développer un pôle international de formation pour l'ensemble de la filière.
- 1.7. Conforter, développer l'apprentissage. Former des jeunes et favoriser leur insertion professionnelle.

Axe 2 :

Renforcer l'organisation de la filière, promouvoir la mise en réseau des acteurs et la création d'activités à plus haute valeur ajoutée.

- 2.1. Favoriser, promouvoir les démarches de réseaux d'entreprises.
- 2.2. Favoriser le développement de nouvelles stratégies fondées sur le " sur-mesure " et le " circuit-court. "
- 2.3. Renforcer les textiles techniques, vecteur majeur du redéploiement du textile.
- 2.4. Créer un pôle de la mode " grand public " et de la décoration.
- 2.5. Développer la qualité et les organisations.
- 2.6. Accompagner l'internationalisation des marchés des entreprises du Nord Pas-de-Calais.
- 2.7. Renforcer les fonds propres des PME du textile habillement.

Axe3 :

Développer l'innovation et la recherche.

- 3.1. Créer un pôle international des non-tissés.

- 3.2. Faire émerger M
n^ ò ¿

bjbjâ=â=

.Ü W W _Z

_____ $\ddot{y}\ddot{y}$
p

p

p $\ddot{y}\ddot{y}$

p

$\ddot{y}\ddot{y}$ p

p

p l

\$ - d " ' ú i £ £ £ G ê T >"
T '& \$
(+* , ¶&
p p Ë& Ü ¶& Ü Ü Ü p p p
p p i Ü Ü Ü p p

Ü

▣

i

Ü f Ü B V Ÿ ê p p
i α ,

•L1 Ç „ > Â À ‰

i á& 0 ' •

-*

À

-*

i

Ü

”

”

p

p

p p ù
PLAN REGIONAL TEXTILE-HABILLEMENT

Le plan régional textile-habillement traduit la volonté commune des partenaires sociaux, de l'Etat, et du Conseil Régional de mobiliser conjointement leurs moyens pour trouver les voies d'**avenir d'un secteur**

- -de-Calais, et qui structure l'emploi de façon prépondérante dans plusieurs de nos territoires, au premier rang d'entre eux le Versant Nord Est de la Métropole Lilloise, le Cambrésis et le Calaisis.

- urd'hui largement éclatée, et doit à nouveau trouver sa place dans une économie mondialisée et affronter la concurrence des pays à bas salaires, il convient à la fois d'inscrire son évolution dans des relations

ur construire des domaines de compétences nouveaux, pariser l'appropriation des technologies de l'information par les entreprises passe par la création d'un site internet de " **la région textile** ", présentant **les atouts et savoir-faire de ce secteur dans le Nord Pas-de-Calais**.

40 à 50 entreprises, sur la durée du programme, seront accompagnées pour développer leur propre site sur ou en lien avec ce " portail " favorisant la présence des entreprises sur la toile, et la multiplication des utilisations interactives dans ce réseau : mise au point du produit, infographie et élaboration du modèle, passage des commandes à distance, vente à distance, commerce électronique...

1.4. Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur stratégie (NORTEX STRATEGIE)

Cette opération vise à mobiliser **150 entreprises régionales dans l'élaboration ou la révision de leurs stratégies**, à créer une dynamique collective et de progrès dans tous les domaines : produits, marchés, technologie, organisation interne, logistique, maîtrise des coûts...

Elle s'appuie à la fois sur :

- la participation des dirigeants à des séminaires collectifs, visant d'abord à les doter des outils de base, et par la suite à partager leurs expériences au cours de la phase d'élaboration de leur plan stratégique individualisé.
- et sur un accompagnement stratégique des démarches associant les salariés des entreprises concernées par un consultant expert et formé. En effet, cette opération se décline ensuite dans chacune des entreprises par un accompagnement individualisé permettant de construire le plan stratégique global de l'entreprise, **et préparer sa mise en œuvre**.

1.5. Former les salariés, aider au reclassement des salariés touchés par un plan social (NORTEX FORMATION)

Cette opération résulte de l'**accord inter-professionnel signé par les partenaires sociaux du textile-habillement le 28 septembre 1999**.

Elle vise à :

- **Procéder à une cartographie des compétences afin d'assurer une gestion prévisionnelle des emplois** liés à l'élévation du niveau de qualification de l'ensemble des salariés ou à l'apparition de métiers nouveaux. La capitalisation de ces données sera prise en charge dans le cadre de l'observatoire permanent, avec l'appui des outils existants financés par l'Etat et le Conseil Régional.
- **Développer les compétences des salariés en entreprises**, sur la base des besoins identifiés dans le cadre de plans stratégiques d'entreprises définis **notamment** au cours de l'opération NORTEX STRATEGIE. Cette action permettra la formation de 4500 salariés en trois ans, pour une durée moyenne de 300 heures ; elle s'appuiera, autant que possible, sur les parcours modulaires qualifiants, qui permettent, après validation des acquis, d'aller vers une qualification reconnue.
- **Renforcer le dispositif régional de reclassement des salariés touchés par des plans sociaux**, en se donnant les moyens d'une meilleure coordination des différents dispositifs de reclassement (notamment les cellules d'entreprise) et d'un accompagnement particulièrement approfondi des salariés licenciés : bilans de compétences, construction si nécessaire de parcours de formation, accompagnement dans la durée des personnels dans leurs démarches de recherche d'emploi, constitution d'un réseau de parrainage. Les modalités d'application de cette action seront définies conjointement par le service public de l'emploi et les partenaires sociaux.

Ce dispositif n'exonérera pas les entreprises de leurs responsabilités et en particulier de l'obligation de construire un plan social ; la négociation de **dispositifs** de conversion sera recherchée pour l'ensemble des licenciements économiques.

- **Faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois issus du textile-habillement**. Au-delà des moyens de formation mis en place dans le cadre des plans sociaux - au travers des conventions de conversion - les pouvoirs publics (Etat et Région) pourront prendre en charge les formations complémentaires qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre des parcours qualifiants.

En ce qui concerne la formation des salariés licenciés, l'Etat **et les partenaires sociaux** mobiliseront de façon prioritaire les moyens existants : **dispositifs** de conversion, stages d'accès à l'emploi, SIFE individuels et collectifs, **et toute autre mesure mise en place à l'issue des négociations paritaires nationales sur l'emploi**. Le conseil régional ouvrira la commande publique régionale aux personnes qui auront le statut de demandeurs d'emplois, dans le respect des règles régissant les dispositifs qu'il finance : construction du parcours adapté à la situation des personnes concernées, priorité sur les formations offrant de réelles perspectives à l'emploi dans le secteur textile ou en dehors de ce domaine.

L'objectif de l'Etat et de la Région est de participer au travers des différents dispositifs à la formation de 1 500 salariés/an, soit 4 500 demandeurs d'emplois issus du textile.

1.6. Développer un pôle international de formation pour l'ensemble de la filière.

Dans ce cadre, les opérateurs - l'ENSAIT en particulier - s'engagent à développer les formations de haut niveau correspondant aux besoins des secteurs :

- entrepreneuriat textile,
- marketing textile,
- logistique textile.

La création d'un **Institut Européen des Textiles Techniques** confortera les initiatives déjà prises dans ce domaine (maîtrise textile technique....).

1.7. Conforter, développer l'apprentissage. Former des jeunes et favoriser leur insertion professionnelle.

Le partenariat entre les institutions et le secteur professionnel pour adapter et structurer l'appareil de formation par apprentissage sera développé afin de répondre aux besoins de qualification repérés ou prévisionnels. Ce partenariat visera également le développement de la qualité de la formation en entreprise et à répondre au besoin d'un encadrement hautement qualifié.

AXE 2 : Renforcer l'organisation de la filière, promouvoir la mise en réseau des acteurs et la création d'activités à plus haute valeur ajoutée.

Cet axe vise à conforter l'organisation de la filière, à développer la coopération inter-entreprise, à orienter son évolution vers des stratégies fondées sur **la qualité des services, l'amélioration de la communication avec les clients et donneurs d'ordre, et les productions à plus forte valeur ajoutée.**

L'adhésion des entreprises au Club Tex (dans le domaine des textiles techniques), le nombre significatif de candidatures aux appels à projets " systèmes productifs localisés de la DATAR " (Cité de l'Initiative, Dentelle de Calais, Brodeurs du Cambrésis...) illustrent cette démarche qu'il convient d'amplifier pour rompre l'isolement des entreprises.

Les actions proposées ci-dessous visent à **encourager la formation de nouveaux réseaux**, en leur fournissant **des outils opérationnels d'actions : circuit-court et sur mesure, textile technique, mode, qualité, internationalisation des marchés.**

Ces axes de travail permettront de redéfinir avec la distribution des points de convergence permettant de consolider le positionnement du textile habillement régional.

2.1. Favoriser, promouvoir les démarches de réseaux d'entreprises.

A l'instar des systèmes productifs locaux émergents (Calais, Cambrai, Versant Nord Est,...), il convient de favoriser la création de nouveaux réseaux sur les bassins régionaux du textile et de l'habillement. Le plan régional du textile-habillement se propose d'accompagner la création de ces nouveaux réseaux. Ceux-ci permettront la création de plates-formes de services ou la mutualisation des moyens des entreprises, de façon à renforcer leur performance commerciale.

2.2. Favoriser le développement de nouvelles stratégies fondées sur le " sur-mesure " et le " circuit-court. "

Mieux répondre aux exigences des délais de la distribution, prendre place dans une évolution sociétale qui va vers la personnalisation de masse sont deux axes majeurs permettant de conforter les activités des secteurs de l'habillement. C'est pourquoi le plan régional textile-habillement soutiendra les opérations fondées sur le sur-mesure et le circuit-court.

Pour le sur-mesure, le plan régional prévoit une démarche expérimentale de soutien à deux projets ciblés sur des approches commerciales différentes - les boutiques spécialisées et la vente à distance. Les financements publics pourront également porter sur des acquisitions de matériels utilisés de façon collective.

Pour le circuit-court, le plan régional accompagnera 5 groupes de 10 entreprises. Après avoir cerné avec la distribution les segments de marché où l'unique enjeu du circuit-court apparaît possible, l'accompagnement proposé aux entreprises permettra de définir les évolutions logistiques qu'il convient d'organiser à l'échelle de la filière, ainsi que les dispositifs permettant une plus grande fluidité de l'information, les évolutions organisationnelles internes aux entreprises et les adaptations des technologies de fabrication nécessaires (productions de petites séries à moindre coût).

2.3. Renforcer les textiles techniques, vecteur majeur du redéploiement du textile en amplifiant les actions entreprises dans la période précédente dans le cadre de la mission régionale des textiles techniques. Des actions de développement des activités autour de spécialités régionales repérées, des actions " offensives " sur les marchés internationaux, une meilleure utilisation du potentiel des formations et de recherche en constitueront les premiers axes de travail. Pour ce faire, Club Tex, qui réunit plus de 20 entreprises régionales, a vocation à s'élargir pour accueillir de nouveaux acteurs. Il assurera la promotion des textiles techniques du Nord Pas-de-Calais, en animant le montage d'opérations facilitant :

- l'intelligence économique,
- l'appropriation des technologies (organisation de journées technologiques),
- le développement international des entreprises (présence des entreprises sur les marchés extérieurs),
- la constitution de projets partenariaux, associant industriels et équipes de recherche.

Les entreprises qui le souhaitent pourront notamment participer à l'opération NORTEX STRATEGIE, afin de favoriser la formalisation de stratégies individuelles et collectives plus explicites [et à l'opération NORTEX FORMATION pour accompagner l'évolution des compétences des salariés.](#)

2.4. Créer un pôle de la mode “ grand public ” et de la décoration qui doit permettre au Nord Pas-de-Calais de bénéficier d'une image de marque “ mode ” qui lui fait défaut. La création d'une plate-forme de création et de stylisme qui valorisera le potentiel des établissements de formation (ESAAT, ESMOD, Lycée Sévigné, CAI), sera encouragée. En particulier, l'utilisation du dispositif “ emploi-jeunes ” pour mettre le pied à l'étrier aux jeunes créateurs de la région est envisagée. L'existence d'une telle plate-forme “ interface ” entre la production et la distribution permettra :

- de requalifier le potentiel industriel régional, trop exclusivement tourné vers la “ façon ” dans les activités relatives à l'habillement,
- de prendre en charge, au niveau régional, l'animation de manifestations de sensibilisation sur ce thème.

2.5. Développer la qualité et les organisations.

Le plan régional du textile-habillement prévoit, en complément de l'opération NORTEX stratégie, d'accompagner à titre individuel 45 entreprises dans des démarches portant sur l'organisation et la qualité, et permettant aux entreprises d'améliorer les services offerts à leurs clients. Cette opération pourra notamment appuyer des actions de promotions collectives (marque collective, chartes) soutenues dans le cadre des réseaux d'entreprises (fiche 2.1).

2.6. Accompagner l'internationalisation des marchés des entreprises du Nord Pas-de-Calais.

Cette opération vise à aider un groupe de 60 entreprises à déterminer leur stratégie d'exportation. Elles seront accompagnées dans ce cadre. Cette opération permettra, dans un second temps, de déterminer les opérations significatives qu'il conviendra d'entreprendre pour développer les marchés des PME régionales sur de nouveaux pays ou marchés (missions, salons, présence permanente...)

2.7. Renforcer les fonds propres des PME du textile-habillement.

Au moment où les entreprises réorientent leurs stratégies, elles doivent trouver des financements extérieurs ; or l'insuffisance des fonds propres est un des facteurs qui limite l'accès aux financements bancaires.

[L'engagement de la profession, par l'intervention de l'UIT Nord et du GIPEL \(organisme paritaire\), au service du développement de la filière et de l'emploi servira de levier pour la mobilisation d'autres sources de financement. Aussi, l'Etat, au travers de Finorpa, le Conseil Régional et la profession s'associeront pour accompagner financièrement les projets de développement, de modernisation et de diversification des entreprises de la filière.](#)

AXE 3 : Développer l'innovation et la recherche.

L'axe " innovation et recherche " a pour objectif de favoriser le développement d'une culture de l'innovation dans le textile régional. Le plan régional textile-habillement doit, par son appui, aider à l'émergence de nouvelles compétences reconnues à l'échelle nationale et internationale.

Le plan retient les principales opérations suivantes :

- La création **d'un pôle international des non-tissés,**
- **le soutien des projets innovants des entreprises,**
- **le soutien à la recherche et au développement sur des thématiques** croisant les priorités du plan régional du textile-habillement (performances non feu, textiles techniques...)

3.1. Créer un pôle international des non-tissés.

Ce projet vise à créer un centre de compétence rassemblant autour des principales entreprises régionales et nationales du secteur des non tissés les compétences de l'ITF, de l'ENSAIT, des écoles d'ingénieurs, universités et laboratoires régionaux. Il devrait permettre la mise en place d'une dynamique d'innovation et de diversification des entreprises régionales, et catalyser ainsi l'évolution de l'ensemble du secteur. Les " non-tissés " en effet, doivent prendre dans les années à venir une place prépondérante dans le textile-habillement, y compris dans ses usages les plus fréquents. [Le plan de financement de l'opération sera élaboré à l'issue de la phase d'étude et intégré au Programme Régional Textile-Habillement.](#)

3.2. Faire émerger une véritable pépinière de projets.

Créée en juillet 1998, l'association Innotex doit s'affirmer comme le lieu d'accueil des projets innovants dans le textile-habillement qu'il s'agisse :

- de projets émanant de jeunes diplômés - ou de demandeurs d'emplois - qui nécessitent un accompagnement spécialisé en amont de la création d'entreprises (incubateur du MITI, pépinières et ruches d'entreprises...),
- ou de projets émanant directement des entreprises qui doivent trouver les compétences scientifiques et techniques nécessaires à leur finalisation.

Innotex se dote d'une compétence permanente, son action sera appuyée au cours du programme par le lancement de deux appels à projets technologiques et/ou innovants.

Innotex pourra en outre participer au montage de grands projets innovants à l'échelle européenne, réunissant les compétences scientifiques du Nord Pas-de-Calais, et participer à l'animation de la veille technologique en direction des PME.

3.3. Conforter la recherche dans les techniques nouvelles.

Afin d'assurer un positionnement national et une meilleure lisibilité internationale du potentiel de recherche et développement du Nord Pas-de-Calais, l'Etat et la Région renforceront les compétences régionales sur des thématiques servant le développement économique et permettant de fédérer dans une même dynamique le potentiel des universités, des écoles et des centres techniques.

Trois axes d'investigation ont été identifiés :

- Les textiles techniques, dont les non-tissés.
- Les outils de maîtrise de la fiabilité et de la réactivité (évaluation des produits, études des comportements à l'usage,...).
- Les procédés d'élaboration de matériaux textiles à haute performance thermique et ignifuge, en articulation avec le secteur des transports.

GEMTEX, ITF, le CREPIM, INNOTEX, les écoles et les universités seront chargés de mettre en œuvre ces orientations en liaison avec les industriels intéressés.